

Age de retraite

Avril 2022



Flexibilité

L'âge de retraite **ordinaire** est fixé à **64 ans** pour les femmes et les hommes. Il est fixé à 61 ans pour les professions pénibles (plan PPP). Un maximum de flexibilité est accordé pour permettre à chaque assuré de disposer de la solution préférentielle. Une retraite est **possible dès l'âge de 58 ans** et **au plus tard jusqu'à 70 ans**. L'accord de l'employeur est requis pour un départ en retraite au-delà de l'âge-limite relevant du contrat de travail. L'âge de retraite de la Caisse vise à coordonner au mieux le droit aux prestations avec la fin de l'activité professionnelle (flexibilité).

Règles de droit

La fin de votre activité professionnelle est liée aux conditions contractuelles ou statutaires définies par votre employeur (relation entre l'employé et l'employeur). Comme précité, l'âge de retraite de la **cpcn** vise à satisfaire aux **besoins** personnels et/ou de la fonction, dans une ligne de **flexibilité**. Ainsi, votre fin d'activité professionnelle – au sens d'un départ à la retraite – est liée exclusivement à votre employeur.



En bref

La **cpcn** propose un **âge de retraite flexible** dans l'optique de s'adapter au mieux aux besoins de chaque assuré, ainsi qu'aux conditions contractuelles des employeurs affiliés. En synthèse, l'âge ordinaire de 64 ans (plan de base) ou de 61 ans (plan PPP) est un âge calculatoire ou âge-pivot visant à estimer la rente présumée à cette échéance (devoir d'information). Votre âge de retraite relève des conditions contractuelles ou statutaires définies par votre employeur.

L'âge de retraite réglementaire de la Caisse n'a qu'un but de coordination optimale pour que vos prestations puissent se substituer à votre salaire au moment opportun. Il ne prévaut en aucun cas sur le contrat de travail ou le statut du personnel.

Projets et simulateur

Le certificat d'assurance propose trois échéances dans un but indicatif. L'assuré est libre de choisir un départ en retraite distinct de l'âge ordinaire ou d'un âge exact (exemple: 62 ans et 2 mois). Des projets de retraite, une entrevue avec nos gestionnaires et/ou encore l'utilisation du simulateur (sur notre site Internet: cpcn.ch) permettent de préciser les perspectives. Nous recommandons vivement cet échange avec nos gestionnaires et l'établissement de projets de retraite afin de préparer au mieux cette échéance.

